

35 LES PLANCHETTES
Société civile immobilière
au capital de 60 000 euros
Siège social : Pierre sur Autre, 42110 JAS

479 090 292 RCS SAINT ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 31 mars 2025
A 12 heures

Les associés de la Société 35 LES PLANCHETTES, société civile immobilière au capital de 60 000 euros, divisé en 3 000 parts de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présentes :

- Société SD INVEST

représentée par son président, Monsieur Sébastien DUTEL,
propriétaire en pleine propriété de **1 500 parts sociales**

- Société HOLDING MALATRET

représentée par son président, Monsieur Jérémie DUTEL
propriétaire en pleine propriété de **1 500 parts sociales**

total des parts composant le capital **3 000 parts sociales**

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yves DUTEL, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination de nouveaux gérants en remplacement du gérant démissionnaire,**
- **modification de l'article 7 des statuts part suite de cessions de parts sociales,**
- **modification de l'article 4 des statuts conformément au certificat d'adressage de la Mairie de JAS**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Monsieur Yves DUTEL expose aux associés que par suite à la cession des parts sociales qu'il détenait dans la SCI 35 LES PLANCHETTES, il présente sa démission à la collectivité des associés et leur demande de nommer un ou plusieurs nouveau(x) gérant(s).

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Yves DUTEL de ses fonctions de gérant à compter du 31 mars 2025, le remercie pour les services rendus à la Société et décide de nommer en qualité de nouveaux gérants à compter de cette date :

Monsieur Sébastien DUTEL,
Né le 11 avril 1977 à FEURS (42)
Demeurant 12 rue de la Minette, 42110 FEURS

Et

Monsieur Jérémie DUTEL,
Né le 26 mars 1981 à FEURS (42)
Demeurant 110 Lotissement Le Clos du Parc, 42110 POUILLY LES FEURS

pour une durée illimitée.

Monsieur Sébastien DUTEL et Monsieur Jérémie DUTEL, exerceront leurs fonctions, même séparément, dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et par l'article 16-2 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Sébastien DUTEL déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Monsieur Jérémie DUTEL déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide, par suite des actes de cessions de parts sociales signés en date du 31 mars 2025, de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

Article 7 – capital social

Le capital est fixé à soixante mille euros (60 000 euros).

Il est divisé en 3 000 parts sociales de 20.00 euros chacune, lesquelles sont attribuées, par suite des cessions de parts sociales en date du 31 mars 2025, comme suit :

- à Société SD INVEST propriétaire en pleine propriété de	1 500 parts sociales
- à Société HOLDING MALATRET propriétaire en pleine propriété de	<u>1 500 parts sociales</u>
total des parts composant le capital	3 000 parts sociales

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social à : 6 rue Hélène Boucher, 42110 FEURS et de modifier l'article 4 des statuts, comme suit :

Article 4 – siège social

Le siège social est fixé **6 rue Hélène Boucher, 42110 FEURS.**

Le reste de l'article est sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

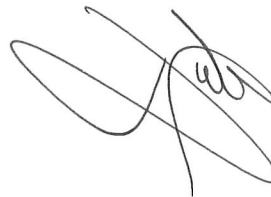
Yves DUTEL
Gérant démissionnaire

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Y' and 'D' followed by a horizontal stroke.

Société HOLDING MALATRET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' and 'M' followed by a horizontal stroke.

Société SD INVEST

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' and 'I' followed by a horizontal stroke.